

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. Christian BOULAY, Maire.

**Présents :** M. BOULAY, M. BRAULT, M. CAUCHOIS, Mme SUREAU-RETRIF, Mme FORET, M. FRICOT, M GANDON, M. GAUDREE, M GUI TER, Mme JARDIN, Mme MEZIERE, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa M RENARD, Mme TAUNAI S Conseillers municipaux

**Absents ayant donné s pouvoir :** Mme GAUTIER a donné s pouvoir à M BOULAY, M. POULAIN a donné s pouvoir à Mme TAUNAI S, Mme JOHAN a donné s pouvoir à M GANDON.

**Excusés :** Mme BELLANGER, M. COUSIN.

**Absents:** M. JOUET, Mme LESAGE, M. HULOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Madame Vanessa MOREAU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### Approbation du procès-verbal du 20 mars 2025

Le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

### Validation d'ajout à l'ordre du jour :

- **Compte rendu de la Commission Aménagement du Territoire du 10 avril 2025**

### **DECISION DU MAIRE**

**N°2025-008 :** La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue du Fresne, n°12, cadastrée section AC n°391.



**N°2025-009 :** La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, place de la Poste, n°6, lot n°9, cadastrée section AC n°697.





**N°2025-014** : La Commune accepte l'offre de BATP 53 de Meslay-du-Maine (Mayenne), pour la réalisation des travaux de création de trottoir rue du moulin à vent pour un montant de 11 001.75€ HT.

**N°2025-015** : La Commune accepte l'offre de Maxime DELVAL de PM PRO de Thérrouane (Pas de Calais), pour l'achat d'une balayeuse RABAUD URBANET 1500 de 2019 pour un montant de 10 000.00€ HT.

**N°2025-016** : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, chemin de Saubert, n°12, cadastrée section AC n°482.



**N°2025-017** : La Commune accepte l'offre de KALIGEO de Changé (Mayenne), pour la réalisation d'un levé topographique pour un montant de 4 850.00€ HT.

## **ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Emprunt travaux salle socioculturelle**

Lors d'un précédent Conseil Municipal, il a été convenu d'effectuer un emprunt sur le budget de la salle socioculturelle à hauteur de 1 250 000 € (durée d'emprunt 15 ans ou 20 ans). Des offres de prêt ont été demandées auprès de La Banque des Territoires, La Banque Postale, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel.

La Banque des Territoires, la Banque Postale et le Crédit Agricole ont transmis des propositions.

Demande emprunt salle socio 1 250 000€	durée	taux	frais de dossier	échéance	montant intérêts	Montant remboursement moyen annuel
La Banque des Territoires	15 ans	Taux livret A +0,60% (taux révisable selon taux livret A)		trimestrielle amortissement constant	282 775,86 €	116 000,00 €
La Banque Postale	15 ans	3,54%	1 250,00 €	trimestrielle amortissement constant	339 864,73 €	122 000,00 €
La Banque Postale	15 ans	3,57%	1 250,00 €	trimestrielle échéances constantes	372 335,17 €	108 000,00 €
Le Crédit Agricole	15 ans	4,04%	1 250,00 €	trimestrielle échéance constante	422 886,00 €	111 525,68 €

Demande emprunt salle socio 1 250 000€	durée	taux	frais de dossier	échéance	montant intérêt	Montant remboursement moyen annuel
La Banque des Territoires	20 ans	Taux livret A +0,60% (taux révisable selon taux livret A)		trimestrielle amortissement constant	375 489,26 €	96 000,00 €
La Banque Postale	20 ans	3,65%	1 250,00 €	trimestrielle amortissement constant	464 487,87 €	102 000,00 €
La Banque Postale	20 ans	3,69%	1 250,00 €	trimestrielle échéances constantes	525 541,70 €	88 648,96 €
Le Crédit Agricole	20 ans	4,13%	1 250,00 €	trimestrielle échéance constante	592 615,00 €	92 130,76 €

Demande emprunt salle socio 1 250 000€	durée	taux	frais de dossier	échéance	montant intérêts	Montant remboursement annuel
Crédit agricole	13 ans et 9 mois	4,13%	1 250,00 €	trimestrielle échéance constante	504 106,00 €	80 000,00 €

Après échange, le Conseil Municipal souhaite retenir la proposition d'emprunt de la Banque Postale sur 20 ans avec un taux d'intérêt de 3.69% avec des remboursements à échéances constantes au trimestre.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 1 250 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer la réhabilitation de la salle socioculturelle

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2045

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 1 250 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 11/06/2025, en une fois avec versement automatique à cette date  
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,69 %  
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts: périodicité trimestrielle  
Mode d'amortissement: échéances constantes

Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

#### Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

#### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

#### **Décision modificative n°1 budget de la commune**

Suite aux travaux du Pumptrack, il convient de régulariser une avance forfaitaire de 9622 €, les crédits n'ont pas été prévus au Budget primitif (écritures d'ordre), après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 du budget principal présentée ci-dessous :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitre et article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
041-238	avances versées	<b>9 622,00 €</b>	
041-231	immobilisations corporelles en cours		<b>9 622,00 €</b>
<b>Total de la décision modificative n° 01/2025</b>		<b>9 622,00 €</b>	<b>9 622,00 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2025		<b>2 285 519,65 €</b>	<b>2 285 519,65 €</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 295 141,65 €</b>	<b>2 295 141,65 €</b>

#### **Effacement de dettes**

La commission de surendettement des Particuliers de la Mayenne a décidé dans sa séance du 19/12/2024, d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire entraînant l'effacement de toutes les dettes non professionnelles et impose à la collectivité la constatation et l'annulation de dettes concernant :

- Une créance de 384 € (loyer garage)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de constater et annuler la dette concernant une créance de 384€

### **Adhésion au CAUE**

Chaque année, la commune adhère au CAUE (Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne), pour l'année 2025, la cotisation s'élève à 550€ (la cotisation de 2024 était de 500€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au CAUE pour l'année 2025.

## **CADRE DE VIE PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF**

### **Compte rendu de la commission Cadre de Vie Patrimoine et Milieu Associatif du 26 mars 2025**

Présents : Jacques BRAULT, Jacques COUSIN, Patrice FRICOT, Julien GANDON, Roger GUITER, Nicolas RENARD, Ludovic PENNEL Directeur des Services Techniques.

Absent(s) excusé(s) : Jacky HULOT, Frédéric JOUET, Aurélie MEZIERE

Question à rajouter à l'ordre du jour :

- Vitraux église

*La commission valide l'ajout de cette question supplémentaire*

#### **1) Travaux rue de la Gare**

##### Déroulement de la consultation

L'avis d'Appel public à la concurrence a été adressé et publié : le 27/01/2025,

<http://www.paysmeslaygrez.fr/ENTREPRENDRE/Autres/Les-marches-publics>

La date limite de réception des offres était fixée au 27 février 2025 à 12h00.

##### 1) A. Déroulement général :

- Nombre d'offres reçues dans les délais impartis : 5 pour le lot 1 et 2 pour le lot 2
- Nombre d'offres reçues hors délai : 0
- Nombre d'excuses : 0

## Lot 1 : travaux AEP, EU et EP

Extrait de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre

➤ Montant estimé des Travaux :

Maître d'Œuvre :

- Travaux AEP – Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : 96 519,00 € H.T
- Travaux EU – Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : 223 200,00 € H.T
- Travaux AEP + EU – Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : 319 719,00 € H.T
  
- Travaux EP – Commune de Meslay-du-Maine : 345 545,00 € H.T
  
- Total AEP+EU +EP : 665 864,00 € H.T

Candidats / offre base	Montant AEP H.T	Montant EU H.T	Montant EP H.T	Montant Total
STURNO	111 749,00 €	217 105,00 €	320 870,00 €	649 724,00 €
EUROVIA ATLANTIQUE	91 907,50 €	250 629,00 €	365 240,50 €	707 777,00 €
PIGEON TP LOIRE ANJOU	137 487,63 €	253 504,95 €	354 672,29 €	745 664,87 €
SAS CHAPRON	118 594,70 €	250 193,90 €	334 200,20 €	703 632,80 €
GT CANALISATION SAS	110 084,10 €	244 614,10 €	492 208,80 €	846 907,00 €

Tableau de notation

Entreprises ou Groupements	BASE (€ H.T)	Note sur 5	Note Pondérée
STURNO	649 724,00 €	5.00	250.00
EUROVIA ATLANTIQUE	707 777,00 €	4.59	229.49
PIGEON TP LOIRE ANJOU	745 664,87 €	4.36	217.83
SAS CHAPRON	703 632,80 €	4.62	231.06
GT CANALISATION SAS	846 907,00 €	3.98	199.08

Commentaires :

- ✓ L'offre de l'entreprise STURNO est en dessous du montant estimatif du maître d'œuvre (- 2,30%).
- ✓ L'offre de l'entreprise SAS CHAPRON est au dessus du montant estimatif du maître d'œuvre (+5,81%).
- ✓ L'offre de l'entreprise EUROVIA est au dessus du montant estimatif du maître d'œuvre (+ 6,43 %).
- ✓ L'offre de l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU est très au dessus du montant estimatif du maître d'œuvre (+12,13%).
- ✓ L'offre de l'entreprise GT CANALISATIONS est très au dessus du montant estimatif du maître d'œuvre (+22,69 %).

C. Analyse des offres complètes et conformes

Sur la base des critères de jugement prévus dans le règlement de la consultation, le classement est le suivant :

Candidats ou groupements	Note critère 1 - Valeur technique	Note critère 2 - Prix	TOTAL	Classement proposé
STURNO	240,00	250.00	490.00	1
EUROVIA ATLANTIQUE	210,00	229.49	439.49	3
PIGEON TP LOIRE ANJOU	240,00	217.83	457.83	2
SAS CHAPRON	40,00	231.06	271.06	5
GT CANALISATION SAS	90,00	199.08	289.08	4

## NEGOCIATIONS

Conformément au règlement de consultation, une phase de négociation a été engagée.

Les candidats admis à la négociation conformément au Règlement de Consultation sont les suivants :

- STURNO
- EUROVIA ATLANTIQUE
- PIGEON TP LOIREZ ANJOU

Modalités de la négociation :

- Forme de la négociation : sur la plateforme
- Date limite de remise des offres : Jeudi 13 mars 2025 à 12 H00

Lors de l'analyse des prix et du BPU, le BE s'est aperçu qu'il manquait un prix et qu'une quantité était erroné, par conséquent, dans la demande d'optimisation de l'offre était joint le l'AE, BPU, le DQE et le CCTP

Les négociations ont eu pour objet les points suivants :

Candidats/ offres	Cibles de négociation / demande du pouvoir adjudicateur
STURNO	- Optimiser ou non l'offre de prix de la solution de base du Lot n°1,
EUROVIA ATLANTIQUE	- Optimiser ou non l'offre de prix de la solution de base du Lot n°1
PIGEON TP LOIRE ANJOU	- Optimiser ou non l'offre de prix de la solution de base du Lot n°1

### Montant après négociation

Candidats / offre base	Montant AEP H.T	Montant EU H. T	Montant EP H. T	Montant Total
STURNO	106 509,00 €	213 655,00 €	319 770,00 €	639 934,00 €
EUROVIA ATLANTIQUE	90 790,90 €	249 122,40 €	354 863,70 €	694 777,00 €
PIGEON TP LOIRE ANJOU	137 023,06 €	245 298,00 €	346 599,04 €	728 920,09 €

Sur la base des critères de jugement prévus dans le règlement de la consultation, le classement est le suivant :

Candidats ou groupements	Note critère 1 - Valeur technique	Note critère 2 - Prix	TOTAL	Classement proposé
STURNO	240,00	250,00	490,00	1
EUROVIA ATLANTIQUE	210,00	230,27	440,27	3
PIGEON TP LOIRE ANJOU	240,00	219,48	459,48	2

Il est proposé à la Commission d'Appel d'Offres de donner un avis favorable au classement des offres et à l'attribution proposés :

- Au groupement STURNO
- pour un montant de :
  - Travaux AEP – Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : 106 509,00 € H.T
  - Travaux EU – Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : 213 655,00 € H.T
  - Travaux AEP + EU – Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : 320 164,00 € H.T
  - Travaux EP – Commune de Meslay-du-Maine : 319 770,00 € H.T
  - Total AEP+EU +EP : 639 934,00 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter d'attribuer le lot 1 (travaux EP) des travaux rue de la Gare à l'entreprise STURNO pour d'un montant de 319 770.00 € HT, sous réserve de la validation du Conseil Communautaire pour les travaux AEP et EU.

## Lot 2 : contrôles

Extrait de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre

### Montant estimé des prestations de la Maîtrise d'Œuvre :

- Travaux AEP – Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : 970,00 € H.T
- Travaux AEP – Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : 5 708,00 € H.T
- Travaux AEP + EU – Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : 6 678,00 € H.T
  
- Travaux EP – Commune de Meslay-du-Maine : 5 066,50 € H.T
- Total AEP+EU +EP : 11 744,50 € H.T

Candidats / offre base	Montant AEP H.T	Montant EU H.T	Montant EP H.T	Montant Total
A3SN	580.00 €	4 330,00 €	3 220.00 €	8 130 ,00 €
SPI2C	580.00 €	3 969.00 €	3 295.50 €	7 844,50 €

Candidats ou groupements	Note critère 1 - Valeur technique	Note critère 2 - Prix	TOTAL	Classement proposé
A3SN	150,00	241.22	391.22	2
SPI2C	250,00	250.00	500.00	1

Conformément au règlement de consultation, aucune phase de négociation ne sera engagée.

Il est proposé à la Commission d'Appel d'Offres de donner un avis favorable au classement des offres et à l'attribution proposés :

- A l'entreprise SPI2C
- pour un montant total de 7 844,50 € H.T
- correspondant à sa solution de base

La CAO de la CCPMG s'est réunie le jeudi 20 mars 2025. Elle a suivi le rapport du maître d'œuvre sous réserve que le conseil communautaire accepte une décision modificative du budget assainissement, car la somme inscrite pour ces travaux n'est pas suffisante.

*La commission propose au conseil municipal de valider les propositions du maître d'œuvre sous réserve de validation également par le conseil communautaire.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter d'attribuer le lot 2 (contrôle) des travaux rue de la Gare à l'entreprise SPI2C pour d'un montant de 3 295.50 € HT, sous réserve de la validation du Conseil Communautaire pour les travaux AEP et EU.*

*Madame TAUNAIIS s'interroge sur le démarrage de ces travaux. Monsieur BRAULT précise que la date espérée était en juin, mais il sera plus probable qu'ils démarrent en septembre.*

### **Travaux d'élagage**

L'entreprise Tim Ecime est intervenue le 12 mars 2025 pour un élagage d'entretien du chêne du parking Saubert et couper la branche signalée dangereuse du cèdre devant la mairie.

Avec l'accord des services techniques, l'entreprise a aussi coupé tous les nids de chenilles processionnaires du cèdre il y aura donc une plus-value au devis.

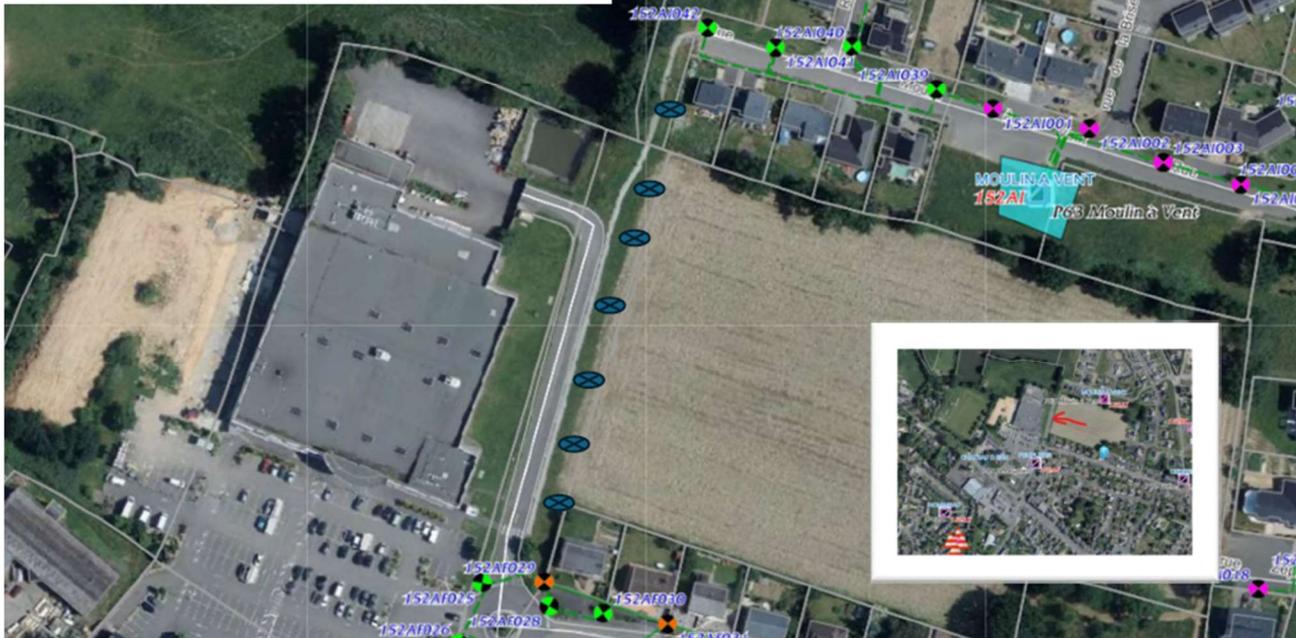
L'entreprise a aussi signalé par SMS après son départ que plusieurs branches avaient des défauts mécaniques et qu'il faudra sûrement envisager une prochaine taille.

*La commission prend acte de ces informations.*

### **2) Mise en place éclairage public chemin Rue des Tilleuls / Rue du Moulin à vent**

Suite à plusieurs réclamations des usagers du chemin, la commune a demandé à TEM 53 une étude pour la mise en place d'un éclairage public avec détection sur le chemin entre la rue des Tilleuls et la rue du Moulin à vent.

Meslay du Maine rue des Tilleuls  
Création éclairage détection avec train de lumière  
10lx – 0,25 2700°K  
TWEET Col de cygne 4m



Le montant des travaux est de 23 805,05 € TTC, avec un reste à charge pour la commune de 19 282,08 € TTC. Ce montant est à confirmer car sur le plan il y a 7 candélabres de dessinés, mais dans le devis il n'y en a que 6. De plus dans le devis c'est le modèle Tweet Neo qui est retenu alors qu'en 2024, c'est le model Link qui a été posé dans le chemin en face la gendarmerie.



*La commission demande que le dossier lui soit présenté à nouveau avec un devis cohérent et un aussi un autre devis avec des candélabres solaires.*

### 3) Devis trottoir rue du moulin à vent

Lors de la viabilisation, les trottoirs n'ont pas été réalisés en face de quatre parcelles qui n'étaient pas encore construites. Maintenant que les maisons sont terminées, il est nécessaire de finaliser l'aménagement.



Les services techniques ont consulté deux entreprises pour réaliser les travaux dans la continuité de ce qui est déjà existant.

Devis Eurovia : 14 400,00 € TTC

Devis BATP : 13 202,10 € TTC – devis valable jusqu'au 04/03/2025

Les 2 devis sont cohérents avec les prestations demandées.

*La commission valide la proposition de l'entreprise BATP et autorise le maire à signer le devis.*

### 4) Devis pompes à chaleur pôle enfance

Le 27 août 2024, la commune a commandé le remplacement de 4 pompes à chaleur sur 6 du pôle enfance à l'entreprise Anjou Clim Service pour un montant total de 59 718,86 € TTC (soit 14 929,72 € / pièce).

Les pompes à chaleur qui devaient être livrées en décembre par le fabricant ne sont toujours pas assemblées et ne devraient pas l'être avant juin ou juillet de cette année.

Le remplacement des 2 dernières a été inscrit au budget de cette année. L'entreprise Anjou Clim Service a fait une proposition à 29 353,88 € TTC (soit 14 676,94 € / pièce) à réaliser en même temps que les 4 premières.

*La commission donne un avis favorable à ces travaux, et propose au conseil municipal de valider ce devis.*

*Monsieur CAUCHOIS souhaite qu'une négociation des prix soit demandée au vu du retard de livraison des pompes à chaleur.*

## **5) Mise en place d'une vidéo protection**

Au mois de novembre 2024, la commission puis le conseil municipal ont donné un avis favorable à la mise en place d'une vidéoprotection

Les 6 et 17 mars MM BOULAY, BRAULT et PENNEL ont rencontré l'Adjudant-Chef PLUMAS référent sureté en compagnie de l'Adjudant-Chef RICOU.

La mise en place d'une vidéo protection comporte des obligations :

- Dossier préfectoral à faire,
- Affichage selon la réglementation,
- Conservation des vidéos au maximum pendant 30 jours (idéalement 15) avec effacement automatique,
- Seul le maire et adjoint ayant délégation de pouvoir de police municipale, sont habilités à consulter les vidéos. Autre personne possible si agrément préfectoral.
- Détection algorithmique non autorisée

Les étapes du projet :

- Analyse,
- Rédaction d'un cahier des charges,
- Consultation

L'idéal est d'avoir une résolution mini de 200 pixel/m

La solution envisagée est un rapatriement des vidéos sur une installation avec accès sécurisé dans la mairie (exemple dans une armoire fermée à clé). Il faut prévoir un système évolutif pour l'adapter au fur et à mesure du déploiement des caméras.

Les sites retenus sont :

Rond point de Bretagne (3 capteurs)

Rond point du cheval (2 capteurs)

Route de Grez (1 capteur)

Route de Ruillé (2 capteurs)

Route du Bignon (1 capteur)

Route d'Arquenay (1 capteur)

Route de St Denis – RD (1 ou 2 capteur(s) à voir selon évolution de l'aménagement)  
Route de St Denis – VC (1 capteur)  
Mairie (1 capteur)  
Parc de la Mairie (4 capteurs)  
Salle socio (3 capteurs)  
Parc des sports (4 capteurs)

Nous sommes en attente du cahier des charges de l'Adjudant-chef Plumas.

Le coût global est d'environ 200 000 à 250 000 €. Pour mémoire 40 000 € sont inscrits au budget de cette année.

*Madame TAUNAIIS demande si une caméra est prévue d'être installée au pôle enfance, la réponse est négative étant donné qu'une caméra est prévue au rond pont de l'ex trésorerie.*

*La commission prend acte de ces informations et propose de commencer par la salle socioculturelle et le parc des sports, lieux des dernières incivilités.*

## **6) Devis remplacement véhicule services techniques**

La commune souhaite acquérir un véhicule utilitaire d'occasion type fourgon (Jumpy, Jumper, Master, Vivaro, Expert, trafic, ...) en remplacement du Peugeot Partner de 2012.

Les critères demandés sont

Couleur : blanc

KM max 110 000

Année max 2019

Options souhaitées, clim, attelage, habillage bois, caméra de recul ou radar arrière.

Budget max : 22 000 € TTC carte grise incluse

Concessionnaire	Garage de l'Ouest	Garage de l'Hippodrome	UTILEO	UTILEO
Véhicule	Citroën JUMPER III L2H2	Peugeot EXPERT	Peugeot Boxer L1H1	OPEL VIVARO L2H2
Type	HDI 130 BV6	2,0 Blue HDI 120	BlueHDI 130 PRENIUM	1,6 CDTI 125
Puissance en CH	130	120	130	125
Mise en circulation	12/12/2018	09/09/2019	04/06/2019	12/12/2018
KM	74 235	106 700	124 274	120 600
Couleur	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc
équipement	Climatisation Camera Attelage Pack bois Ventilation tournante sur le toit TVA non récupérable  Charge utile 1 390 kg (?)	3 places Attelage col de cygne pack électrique Climatisation radar av + ar régulateur lim de vitesse charge utile 900 kg <b>habillage bois plancher</b> <b>Disques, plaquettes et pneus AV</b> <b>neufs</b> <b>TVA récupérable</b> <b>garantie 6 mois</b>	3 places <b>camera recul</b> pack électrique Climatisation radar ar régulateur lim de vitesse charge utile 1 140 kg  <b>PAS DE PHOTO</b>	3 places  Climatisation régulateur lim de vitesse <b>Plancher et latéral bois</b> <b>charge utile 1 116 kg</b>
Prix TTC	19 500	20 400	15 851	20 280
Carte grise	inclus	404,76	370,76	268,76
Reprise Partner		200	400	400
Total	19 500	20 605	15 822	20 149

*Un élu s'abstient car il préférerait que la commune loue les véhicules plutôt que de les acheter. La commission valide la proposition de du Garage de l'Ouest qui est le seul véhicule déjà équipé de l'aménagement bois et de l'attelage. Avant signature du devis par le maire, le garage devra proposer un montant pour la reprise du Partner.*



Le véhicule n'est pas encore préparé pour la vente sur les photos

*Monsieur BRAULT précise que des informations ont été prises concernant la location d'un véhicule, il faudrait compter au minimum 447€ / mois, sans assurance et la casse éventuelle ne serait pas prise en charge.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du Garage de L'Ouest pour l'acquisition d'un Citroën Jumper d'un montant de 19 500 € TTC.

#### **7) Devis achat balayeuse d'occasion**

Les services techniques souhaitent se doter d'une balayeuse. **Cet équipement servira pour les opérations de désherbage mécanique des caniveaux et des trottoirs, et pour balayer la voirie dans les cas d'urgence.**

Après avoir constaté que les petites balayeuses aspiratrices ne sont pas dans un budget raisonnable, le choix s'est porté sur une balayeuse tractée, modèle URBANET 1500 de chez RABAUD. Une démonstration a eu lieu le 10 septembre 2024.

Le prix de cet équipement neuf étant d'environ 31 666 € TTC, il a été prévu au budget d'en acheter une d'occasion.



Sur internet il n'y en a que 3 en vente.

RABAUD, année 2023, état moyen, garantie 12 mois, prix 24 228 € TTC

GRUPE DAVID : année 2018, état selon photos, livraison incluse, prix 11 400 € TTC

PM PRO : année 2019, état selon photos, livraison incluse, prix 12 000 € TTC

En 2023 ou 24, l'entreprise RABAUD a fait évoluer le modèle en ajoutant un petit balai rotatif à l'avant. Celui-ci améliore l'efficacité du balayage surtout quand il y a beaucoup de feuilles. Les anciens modèles sont évolutifs. Il sera donc possible d'upgrader l'équipement sur un prochain budget si besoin.

*Un élu vote contre car il préférerait que cette tâche soit confiée à une entreprise extérieure. La commission valide la proposition de l'entreprise PM PRO et autorise le maire à signer le devis. La commission propose au conseil municipal de proposer cette machine en location aux autres communes de la CCPMG.*

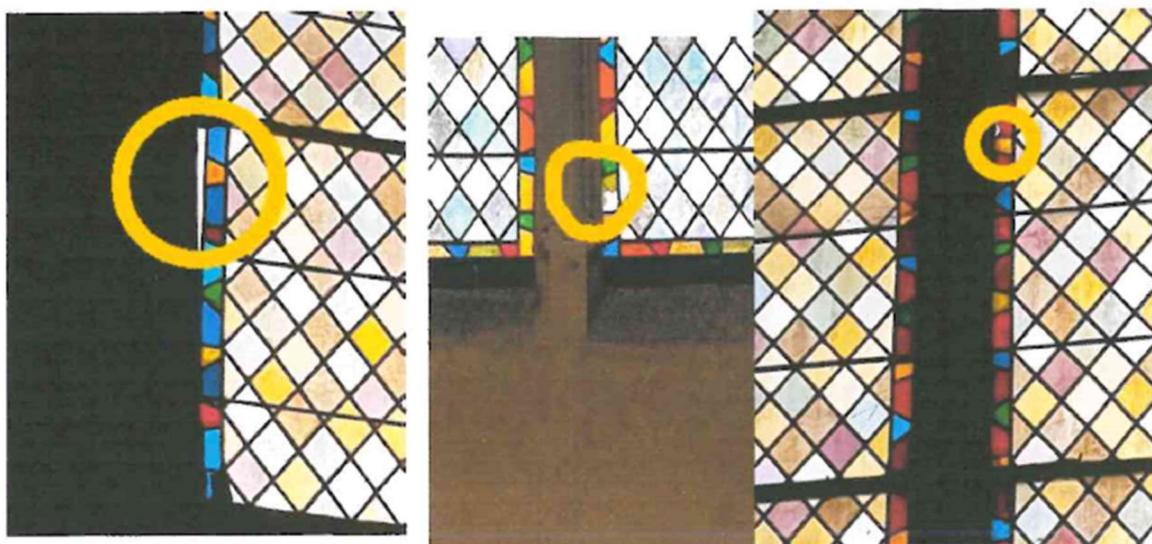
*Après échanges, le Conseil Municipal regrette que cet équipement n'ait pas été acquis par la Communauté de Communes afin qu'il soit mutualisé.*

*Le Conseil Municipal souhaite que les utilisateurs de cet équipement soient désignés.*

## 8) Vitraux église

Paul CAMPAS est venu en mairie pour présenter un devis d'un maître verrier pour la réparation des vitraux de l'église.

### Etat sanitaire des vitraux



*panneaux descellés, pièces cassées...*

### Interventions à réaliser :

Pour la baie centrale de la nef, côté « sud » (école) sur une journée

- Dépose du panneau A 1 (en bas à gauche)
- Changement des quatre pièces cassées
  - Masticage du panneau
  - Repose du panneau
  - Scellement
- Nettoyage de l'ensemble de la verrière

**920 euros**

Pour les deux autres verrières coté « sud » sur deux journées

- Dépiquage et changement des pièces cassées
  - reprise des scellements
- Nettoyage de l'ensemble de la verrière

**2 X 670 euros**

Pour la verrière centrale de le nef côté « nord » (place) sur ½ journée

- Dépiquage pièces cassées

**250 euros**

**TOTAL : 2510 euros**

A ce devis il faut ajouter la location d'une nacelle pendant 1 semaine et la présence de Christophe CHAUVIN et Julien GUILLOTEAU (sauf si les artisans ont un Caces valide). Ces travaux seront aussi l'occasion de pouvoir retirer les toiles d'araignées du plafond de l'église.

Ces travaux n'ont pas été budgétés.

*La commission donne un avis favorable sous réserve de trouver une solution budgétaire.*

## **9) Questions diverses**

néant

*Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.*

## **Création d'un poste d'adjoint technique non permanent à temps complet**

Afin de renforcer l'équipe des Services Techniques durant la période estivale, il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer un poste d'adjoint technique non permanent à temps complet du 01/06/2025 au 31/08/2025
- de retenir que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **BIEN VIVRE ENSEMBLE**

## **Compte rendu de la commission Bien Vivre Ensemble du 27 mars 2025**

Présents : Véronique JARDIN, Julien GANDON, Huguette GAUTIER, Roger GUITER, Ludovic PENNEL Directeur des Services Techniques,

Absent(s) excusé(s) : Daniel GAUDREE, Marylène LESAGE

### **1) Cimetière**

#### *Aménagement paysager du Monument des anciens combattants*

La commission se rend au cimetière pour constater l'avancée des travaux. Les haies de palmes et les vieux massifs ont été retirés par les services techniques. Les nouveaux massifs sont réalisés, ainsi que les pelouses. Il reste à semer la bande de prairie fleurie le long du mur du boulevard de la Providence.

Le bas du mur coté boulevard de la Providence apparaît abimé après la suppression de la haie. Il faudra prévoir une reprise de la zone dans les années à venir.

*La commission prend acte de l'avancement de ces travaux et propose au conseil municipal de repeindre les obus du monument aux morts en gris RAL 7016 et de mettre du produit antimousse sur le monument par les services techniques.*

#### *Règlement intérieur*

Il est proposé à la commission de modifier le point ci-dessous du règlement intérieur du cimetière :

## CHAPITRE 5 - LES CONCESSIONS :

### Conditions d'obtention, de renouvellement, de conversion, de rétrocession et de résiliation

#### Article 19 – Conditions d'obtention des concessions

La personne désirant obtenir une concession funéraire doit déposer une demande écrite à la mairie par le biais du formulaire approprié.

Les familles peuvent mandater une entreprise qui effectuera pour leur compte les démarches nécessaires, à l'exception de la signature de la demande.

L'octroi d'une concession est subordonné au règlement préalable de la redevance en vigueur au jour de la signature de la demande, dont le montant est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Le règlement des droits de concession se fera auprès de la trésorerie dont dépend la commune.

Une concession ne peut, en aucun cas, être obtenue dans un but commercial.

Le contrat de concession ne constitue pas un acte de vente et n'emporte pas droit de propriété, mais seulement de jouissance et d'usage avec affectation spéciale et nominative. Le concessionnaire n'aura aucun droit de vendre ou de rétrocéder à des tiers le terrain concédé.

**Le prétendant à l'obtention d'une concession s'engage à :**

- ne pas dépasser les limites du terrain concédé,
- entretenir le terrain en bon état de propreté,
- conserver les constructions en bon état de conservation et de solidité.
- **Réaliser le caveau dans les 6 mois suivant la date de signature de la demande de concession.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette modification du règlement intérieur du cimetière*

*Madame TAUNAIS demande pourquoi les réservations existent toujours alors que ce n'est pas le cas dans de nombreuses communes. Madame JARDIN précise qu'il n'y a pas de réservation pour les cavurnes.*

*Peinture grilles avenue de Sablé*

Les grilles du cimetière en face du monument aux morts vont être repeintes par les services techniques aux couleurs du portail (ponçage + 1 couches d'antirouille + 2 couches de peintures). La peinture a été achetée chez Théodore à Château Gontier, pour un montant de 246,58 € TTC. Le RAL retenu est le 5015.

*La commission valide cette proposition.*

#### *Travaux 2025*

Comme évoqué l'année dernière, les travaux d'extension du béton désactivé sur l'allée principale et la création de la 7eme section de cavurnes sont inscrits au budget. Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subventions auprès de la DETR (20 % espérés). Il faudra prévoir le déplacement du point de compostage pour permettre la réalisation des travaux des cavurnes.

D'autre part les joints du socle du monument de la croix sont à reprendre. Il est envisagé de confier cette tâche aux services techniques.

Il conviendrait aussi de reprendre le lettrage sur le monument aux morts (à voir selon budget disponible).

Une somme de 34 000 € TTC est inscrite au budget 2025 pour ces travaux.

*La commission propose au conseil municipal de valider ces propositions.*

## **2) Logements sociaux et communaux**

Madame Jardin informe la commission d'une augmentation de la fréquence des changements de locataires dans les logements sociaux. En effet elle a déjà assistée à 4 commissions aux logements (CAL) depuis le début de l'année contre 7 pour toute l'année 2024.

Pour information, à la suite de la demande d'expulsion d'un locataire d'un logement communal, la commune a été convoquée au tribunal de Laval le 04 mars dernier. La décision sera rendue fin avril.

Un logement communal T3 - 116 m2 – sera disponible à la location à compter du 22 avril au prix de 460 € + 203 € de charges (chauffage inclus)

*La commission prend acte de ces informations.*

## **3) Travaux salle socioculturelle**

Il est proposé à la commission une visite mensuelle pour suivre l'avancée des travaux et d'étendre cette visite à l'ensemble du conseil municipal. Le jour et l'heure sont à déterminer en conseil.

Les réservations sont à nouveau possible pour février 2026 et au-delà.

*La commission valide cette invitation mensuelle et propose au conseil municipal de s'y associer et de fixer la date de la prochaine visite.*

*Prochaine visite le 5 mai à 19h00.*

#### **4) Questions diverses**

Néant

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la commission.

### **ENFANCE FAMILLE ET SOLIDARITÉ**

*Madame FORET informe le Conseil Municipal qu'Adrien POIRIER a pris ses fonctions de directeur de Centre Social le 14 avril dernier.*

#### **Compte rendu de la commission Enfance Famille et Solidarité du 12 mars 2025**

**Présents** : Elues : Mmes JOHAN, MOREAU Vanessa, MEZIERES, GAUTIER et Mr GAUDREE

Agents : Mmes LEPAGE BRARD L. et BEAULIEU R.

Excusée : Mme BELLANGER

##### **1- Point sur la rémunération des vacataires ALSH (périodes des vacances)**

Les vacataires embauchés pour les accueils de l'été sont payés sur la base des 8 heures alors que dans les faits, ils effectuent 9 heures par jour, de même pour les temps de préparation qui ne sont pas comptabilisés. En tant que responsable, Lucie LEPAGE-BRARD pose la question auprès des membres de notre commission.

Sur le support de la responsable, les avantages et inconvénients des organisations possibles sont répertoriés.

Pour les camps, et sur la période de la nuit : le point sur la rémunération de 2 heures/nuit est questionné... ainsi que le temps de préparation de réunions...

Ceci engendre un coût supplémentaire.

Il faut aussi prendre en considération la question de l'attractivité de notre territoire en terme d'embauches de jeunes durant la période d'été....

Ce point évoqué en réunion de bureau sera retravaillé en instance R.H.

## **2 – Présentation des séjours d'été (voir flyers)**

Avec les agents, nous avons privilégié des propositions sur le territoire, et donc la commune de Maisoncelles du Maine a été choisie avec un partenariat de MNE (Mayenne Nature Environnement).

Sur l'organisation des postes de responsables cet été, en Juillet, Marcelline GIRAUD sera Directrice avec Bastien HAY, et Lucie LEPAGE-BRARD en Août.

Les visites des Grottes de Saulges avec un jeu en juillet et août sont prévues. Budget à valider.

Pour le mois d'août, pas de séjour proposé, car l'équipe n'est pas complète.

Les membres approuvent ces éléments.

Voir si une réflexion peut s'engager avec la CCPMG sur le point des tranches du QF car elles sont différentes de celles pratiquées à MESLAY pour les séjours d'été.

## **3- Convention « dispositif Passerelle »**

Suite au départ d'Aline SORIN (arrêt) avant son congé maternité, nous constatons une difficulté pour recruter une professionnelle pour la remplacer. C'est la première fois sur Meslay, que nous observons cette difficulté sur la petite crèche, dernièrement, une personne correspond au profil recherché.

Le dispositif passerelle existe depuis plusieurs années à Meslay, entre la petite crèche et l'école publique Fratellini. Une convention DSDEN avec l'école Fratellini et La petite crèche a été rédigée et relate le fonctionnement actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la convention du dispositif passerelle.

## **4 - Règlement intérieur de la petite crèche (annexé)**

Règlement intérieur avec signature des parents. En effet, celui-ci vient d'être actualisé. Des annexes existent et celles-ci peuvent être transmises aux familles.

Une vigilance est apportée par Romane, dans le sens où se sont les familles qui une fois leur choix fait sur l'orientation de leur enfant vers l'école publique Fratellini, une proposition de bénéficier du dispositif « Passerelle » est faite.

Voir avec la CAF cette convention, si cela les **satisfait**.

- 2- Romane a souhaité modifier le visuel du règlement, afin que pour les parents, ce soit plus clair. Le point important concerne les absences des Directrices.
- 3- Rajout du point sur les aliments spécifiques.
- 4- Annexes : trousseau en crèche à transmettre aux familles.
- 5- Aspect santé :
- 6- De nombreux protocoles réalisés en lien avec la présence de la référente santé. Ceux-ci seront à la portée des familles si besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le règlement intérieur de la Petite Crèche.

#### **Autres points abordés :**

- Poser la question des principes de scolarisation des enfants à Meslay n'appartenant pas à la commune.
- Et dernier point portant sur L'EDI (espace de découvertes et d'initiatives) « Jardin Fleuri » à Grez en Bouère, portant sur une demande de subvention...

#### **Création d'un poste d'adjoint technique non permanent à temps complet**

Considérant les besoins d'organisation du service restauration scolaire et suite à l'arrêt maladie d'un agent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026.
- retenir que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente
- inscrire au budget les crédits correspondants.



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 AVRIL 2025  
POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR**

**Compte rendu de la Commission Aménagement du Territoire du 10 avril 2025**

**Objet :** Point d'étape sur les différents projets en cours pour « *Petites Villes de Demain* »

**Présents :** *Monsieur Christian BOULAY, Madame MOREAU Marie-Françoise, Monsieur CAUCHOIS Xavier, Madame FORET Florence, Monsieur BRAULT Jacques, Madame SUREAU RETRIF Gwénola, Monsieur GANDON Julien, Monsieur GUITER Roger, Madame TAUNAIS Maryse, Madame MICHENAUD Louise*

**Excusés :** *Madame JARDIN Véronique, Madame LESAGE Marylène, Monsieur GAUDREE Daniel, Monsieur HULOT Jacky, Madame JOHAN Anne-Flore*

Ci-après l'ordre du jour de la commission PVD :

01. École René Cassin / CER
02. Délestage / contournement
03. Étude mobilité
04. Frise Maison des Projets
05. Parcours chênes – Parc de la Mairie
06. Questions diverses

---

**01. École René Cassin / CER**

Monsieur BOULAY rappelle le contexte initial de la mission confiée au bureau d'étude Belenfant&Daubas : évaluer le devenir du site de l'école René Cassin à partir de l'analyse urbaine, technique, réglementaire et économique. Deux hypothèses ressortent alors :

- Maintien de l'école René Cassin sur le même site mais en optimisant son occupation : quid de l'ancien CER ?
- Déplacement de l'école sur le site de l'ancien CER et installation de logements sur le site de l'école René Cassin.

À la suite de la commission du 3 mars 2025, une mission complémentaire a été demandée au bureau d'études : évaluation de la transformation du site de l'ancien CER en logement dont le but était d'établir une programmation similaire à celle projetée sur l'école René Cassin en logement.

Cette étude complémentaire fait ressortir une faisabilité de 10 logements (3 T3, 4 T5 et 3 T6). Du fait de sa forme particulière en triangle, le bâtiment de l'ancien CER serait optimisé avec 4 grands logements (T5). Le cabinet propose de construire des grands logements pour créer une transition entre le centre-ville et les lotissements au sud de la ville. Cette hypothèse pourra évoluer au regard des besoins spécifiques de la commune et du futur porteur d'opération. Au regard de la mission complémentaire, Madame SUREAU RETRIF évoque une capacité d'accueil allant jusqu'à 16 logements.

Madame FORET souhaite associer à cette réflexion le collectif d'habitants en cours de constitution, qui se réunit pour imaginer l'habitat de demain.

Monsieur BOULAY présente l'étude financière des différents scénarios en précisant qu'il convient de raisonner en fonction des critères d'éligibilité aux subventions, et non uniquement sur la base des montants qui peuvent paraître élevés.

Monsieur BRAULT s'interroge sur l'opportunité de démolir l'ancien bâtiment du CER. En réponse, Madame SUREAU RETRIF souligne que ce bâtiment constitue une part de l'identité visuelle de Meslay-du-Maine : c'est un bâtiment atypique qui fait partie du patrimoine de la ville.

Monsieur CAUCHOIS rappelle l'importance d'étudier les effets de la mutualisation des moyens de mobilité, comme évoqué à la dernière commission.

Si l'option « rénovation de René Cassin en logement » est retenue, Madame TAUNAIIS propose d'y intégrer aussi des services à la personne ainsi qu'une offre paramédicale.

Pour conclure, la recommandation du cabinet Belenfant&Daubas est de déménager l'école René Cassin dans le bâtiment de l'ancien CER. Deux arguments principaux soutiennent cette proposition :

1. À l'échelle urbaine, ce déplacement permettrait de mieux équilibrer le développement de la commune. En intégrant l'école au site de l'ancien CER, il serait possible d'élargir le périmètre des équipements publics et de créer une liaison avec l'extension récente au sud, aujourd'hui peu connectée aux quartiers plus anciens.
2. À l'échelle du site René Cassin, cette relocalisation libérerait un emplacement stratégique pour la création de logements bien situés, bénéficiant de la proximité immédiate des services et commerces du centre-ville.

Madame TAUNAIIS interroge sur la prise en compte, dans la révision du PLUi, d'un emplacement réservé pour le cheminement évoqué, accepté par Notre Dame et situé entre l'ancien CER et le théâtre qui permettrait une liaison piétonne. Ce cheminement pourrait être inscrit au PLUi.

## **02. Délestage / contournement**

Monsieur BOULAY mentionne qu'un relevé topographique a été commandé auprès de Kaligeo. Monsieur CAUCHOIS précise que ce relevé constitue un élément indispensable à la poursuite de la réflexion, notamment pour valider les hypothèses élaborées par Iris Conseil. Si ces scénarios sont confirmés par le relevé, alors l'acquisition de terrains ne serait pas nécessaire. Ces points n'ont pas encore été présentés au Conseil Départemental puisqu'il ne s'agit seulement d'hypothèses aujourd'hui.

## **03. Étude mobilité**

À la suite de la dernière commission, il a été demandé de relancer une consultation afin de permettre une meilleure comparaison des offres, la commission ayant jugé le coût de l'étude initiale trop élevé. Deux candidats se détachent à l'issue de cette nouvelle consultation : Mobhilis et Iris Conseil.

Madame MICHENAUD fait part de l'expérience de la Communauté de Communes de l'Ernée, qui a mené une mission avec le cabinet Mobhilis. Les élus de l'Ernée comme les techniciens ont été très satisfaits de l'étude réalisée et ont été agréablement surpris par la qualité du travail fourni.

La commission s'était interrogée, lors de la dernière commission, sur le nombre de jours de présence sur le terrain, pensant qu'une seule journée serait insuffisante pour mener à bien l'étude. L'ensemble des bureaux d'études consultés prévoient et recommandent une seule journée d'intervention.

Monsieur CAUCHOIS indique qu'Iris Conseil semble disposer d'outils technologiques plus performants contrairement à Mobhilis qui a une équipe plus importante. Toutefois, Monsieur GANDON souligne qu'il convient d'être vigilant dans l'interprétation des données, rappelant que Mobhilis est un bureau d'études spécialisé dans ce domaine.

La commission entend donc missionner Mobhilis pour l'étude de mobilité sur Meslay-du-Maine.

#### **04. Frise Maison des Projets**

Madame SUREAU présente la frise chronologique montrant les projets « *Petites Villes de Demain* » qui sera affichée à la Maison des Projets. Le but est de donner à voir aux habitants les projets et les évolutions à venir.

La commission est très intéressée par ces frises, très claires mais souhaite ajouter et modifier certains pictogrammes pour faciliter la lecture.

#### **05. Parcours chênes – Parc de la Mairie**

Présentation du projet porté par Julien GUILLOTEAU, Ludovic PENNEL et Louise QUINTANA, visant à mettre en valeur la collection de chênes présente dans le parc de la Mairie. Installation de bornes discrètes au pied des arbres, présentant la silhouette générale de l'arbre ainsi qu'un détail caractéristique de la feuille et/ou du fruit.

La commission exprime un avis favorable à cette initiative. Monsieur GANDON suggère de prendre contact avec la chaudronnerie de Meslay-du-Maine, qui pourrait probablement réaliser les panneaux explicatifs, illustrés par Louise QUINTANA ou avec Laser53 implanté à Bazougers.

#### **06. Questions diverses**

La balade découverte des paysages meslinois a été une réussite malgré le peu de participants. Tous ont été curieux et touchés par les propos et les observations de Louise QUINTANA pendant les 2h de balade dans Meslay.

Monsieur CAUCHOIS regrette que les permanences de Cécile GAUDOIN et Louise QUINTANA mises en place par la Mairie ne soient pas utilisées par la population. Madame Marie-Françoise MOREAU souligne que la communication via Facebook ne permet sans doute pas de toucher les personnes présentes au marché le vendredi matin.

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la commission.

### **Informations diverses :**

- **Arrivée depuis le 14 avril du Directeur du Centre Social : Adrien POIRIER**
- **Dates CM** : jeudi 22 mai 2025, jeudi 3 juillet 2025.
- **Rallye de Pâques** : vendredi 18 avril de 15h30 à 17h00 organisé par l'Espace Meslinois et l'office de Tourisme de la Communauté de Communes
- **Semaine de la Science** du 22 avril jusqu'au 30 avril, organisée par l'Espace Meslinois et la Communauté de Communes.
- **Café-parents** : samedi 26 avril organisé par l'Espace Meslinois et la Communauté de Communes.
- **Commémoration du 8 mai**
- **Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de 24 logements au lotissement des Néfliers Mayenne Habitat** : mardi 13 mai à 16h00
- **Rallye Promenade** : dimanche 25 mai de 9h00 à 17h00 organisé par l'Espace Meslinois
- **Fête de la musique** : vendredi 13 juin 2025
- **Fête du Centre Social** : samedi 5 juillet 2025
- **Vide-grenier** : Dimanche 6 juillet 2025 organisé par Smile Articom
- **Bal des pompiers** : 13 juillet 2025 organisé par l'Amicale des Pompiers
- **Soirée Moules-Frites** : 19 juillet organisée par le comité des fêtes.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.*